



Tél. : 04.75.88.98.09

Mail : mairie@valgorge.fr

CONSEIL MUNICIPAL 11 JANVIER 2023 COMPTE RENDU

Présents : Guillaume BONIN – Pascale MANFREDI – Didier MAZILLE – Annette VAN DONGEN – Pierre GLACHANT

Procurations : André JOUVE pour Pascale MANFREDI – Marie France CONSTANT pour Guillaume BONIN – Boris DESCAMPS pour Annette VAN DONGEN

En début de séance, Guillaume BONIN demande l'autorisation de pouvoir rajouter un point à l'OJ concernant la création d'une voie communale.

Adoption à l'unanimité

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Proposition : Didier MAZILLE

Vote : 8 voix pour –

2 – APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DÉCEMBRE 2022

Vote : 8 voix pour

3 – DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Aucune délégation n'a été faite par le Maire depuis le dernier Conseil

4 – ÉCHO DES DÉLÉGATIONS DANS LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Pascale MANFREDI informe le Conseil du démarrage des travaux de la crèche

5 – VENTE DE LA PARCELLE AC 163

Didier MAZILLE explique que L'EHPAD avait fait construire une maison de fonction pour la directrice, chemin du Mazel.

Cette maison est construite sur les parcelles AC 163 et AC 807.

La parcelle AC 163, d'une superficie de 900 mètres carrés appartient à la Commune. En 1998, la municipalité avait délibéré pour vendre cette parcelle AC 163, délibération non suivie d'effet.

La fusion en 2019 de l'EHPAD avec le CHCA implique de reprendre cette délibération pour permettre la reconstitution du patrimoine du CHCA.

Il est proposé au Conseil de délibérer sur la vente de cette parcelle au CHCA.

La Commune n'a pas obligation de recourir aux domaines pour fixer le prix de vente mais doit se tenir au prix du marché

Il est proposé de vendre cette parcelle AC 163, constructible, d'une superficie de 900 mètres carrés sur la base de 50 € le mètre carré.

DÉLIBÉRATION :

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Approuve la proposition de la vente de la parcelle AC 163 d'une superficie de 900 mètres carrés sur la base de 50 € le mètre carrés

Autorise le Maire à signer la proposition avec le CHCA

Vote : 8 voix pour

6- École : Classes de découverte

Pascale MANFREDI présente le projet de l'école de Valgorge qui organise en avril une classe découverte autour du thème de l'astronomie. Cette classe découverte, la première depuis quatre ans, aura lieu à Meyras et concernera les 34 enfants de l'école.

Le budget total s'élève à 8823 € avec une subvention du CD à hauteur de 1 300 €. Le sou des écoles apportera son soutien financier à hauteur de 4 123 €.

Les Communes (Laboule, Loubaresse, Valgorge) sont sollicitées pour apporter une participation. Cette option a été débattue en exécutif intercommunal qui a proposé une participation maximale de 100 €/enfant soit 3 400 €.

Le Conseil est appelé à débattre sur

Le reversement de la subvention du CD (versé à la Commune) au Sou de l'école

La participation de la Commune à hauteur de 100 € maximum par enfant

DÉLIBÉRATION :

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Approuve le reversement de la subvention de 1 300 €, accordé par le Conseil Départemental pour l'organisation de la classe découverte, au Sou des écoles

Approuve la participation de la Commune pour soutenir le financement de la classe découverte à hauteur, au plus, de 100 €/enfant.

Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Vote : 8 voix pour

7 – Prix du repas cantine

Didier MAZILLE explique que l'EHPAD qui fournit les repas pour la cantine applique, depuis le 01/01/2023, une hausse de 5% passant de 4€ TTC à 4,20 € TTC. L'EHPAD n'avait pas augmenté le prix du repas depuis plusieurs années et répercute le prix de l'augmentation des coûts matière et de l'énergie.

Il est proposé au Conseil de délibérer sur la proposition sur la répercussion de cette évolution sur les prix en vigueur actuellement (1 €, 2 €, 4 € selon le quotient familial). Didier MAZILLE propose d'augmenter les différents prix de 0,20 € soit 1,2 € / 2,20 € / 4,20 €
L'information sera adressée aux familles

DÉLIBÉRATION :

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Approuve la facturation des repas cantine aux familles à 1,20 € - 2,20 € et 4,20 € TTC à/c du 01/01/2023

Autorise le Maire à faire appliquer cette décision

Vote : 8 voix pour -

8 – LOGEMENTS COMMUNAUX :

Didier MAZILLE explique qu'il s'agit de prendre une délibération cadre autorisant la signature d'avenant aux baux de logements pour la prise en charge de l'entretien des chaudières et du ramonage.

Pour des raisons réglementaires et de sécurité, ces prestations doivent être bien effectuées, elles sont à la charge des locataires. Elles ne sont pas toujours bien faites. Il est proposé, pour optimiser les déplacements des techniciens (donc les coûts) et pour être certain que la prestation soit faite, que la municipalité organise et s'occupe de ces prestations puis les refacture au réel en tant que charge locative mensuelle.

DÉLIBÉRATION :

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Approuve le principe de la signature d'avenant aux baux des logements pour la prise en charge de l'entretien des chaudières et du ramonage.

Autorise le Maire à signer les avenants.

Vote : 8 voix pour

9 – ACHAT D'UN VÉHICULE 4X4 POUR LA COMMUNE

Guillaume BONIN explique que pour maintenir le parc de véhicules en état et adapté à nos besoins, la Commune veut procéder à l'achat d'un 4X4 de marque ISUZU proposé à la vente par M. Fabien LABROT pour le prix de 15 500 € TTC.

Cet investissement sera réalisé sur le budget général mais sera impacté sur les 3 budgets selon la clé de répartition suivante : Budget général et budget AEP pour 45 % chacun (soit 6 975 € chacun) et 10 % (soit 1 550 €) sur le budget chaufferie. Techniquement sur les budgets 2023, il sera nécessaire de prévoir le reversement des budgets AEP et budget chaufferie vers le budget général à hauteur de la clé de répartition.

Le point 12 traitera d'une autorisation d'engagement, pour cet investissement, avant le vote des budgets

DÉLIBÉRATION :

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Approuve la proposition d'achat d'un 4X4 de marque ISUZU auprès de M. LABROT Fabien pour le prix de 15 500 € sur le budget général

Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cet achat.

Vote : 8 voix pour

10 – PROJET AMÉNAGEMENT PLACE DE LA POURETTE

Guillaume BONIN explique que dans le cadre de la construction par la Communauté de Communes de la nouvelle crèche, la municipalité doit réaliser un accès aux normes du bâtiment à travers ses propriétés communales autour de la Pourette. Cela implique un réaménagement pour permettre le maintien, la cohabitation et le développement des activités de la vie du village. D'une part les animations, festivités et usages divers de la salle de La Pourette, qui nécessitent du parking ; d'autre part, les activités des boulistes.

Dans cet objectif, il a été décidé d'agrandir autant que possible la place de la Pourette, pour dégager de flux routier la zone au Sud la plus proche de la Pourette. L'espace devrait aussi accueillir un espace de jeux, même s'il n'est pas encore envisagé cette année pour des raisons financières et de conduite des travaux.

Il s'agit donc pour l'instant :

- De réaliser un enrochement et talutage optimal de la limite entre la voie communale
"Chemin de Gubernard" au Sud et la place de la Pourette pour un montant de 16 077,78 € HT
- De réaliser une voie communale goudronnée desservant la crèche pour un montant
De 15 554,40 € HT
- De réaliser les formalités administratives de classement (générant notamment de la
Dotation de l'Etat) pour un montant d'environ 2 000 euros

Le plan de financement prévoit :

La DETR/DSIL pour 30% (13 452 €)

Le pacte routier du département de l'Ardèche pour 30% (13 452 €)

L'autofinancement pour 40% sur le budget 2023 (6 728 €)

DÉLIBÉRATION :

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Approuve le projet d'aménagement place de la Pourette tel que présenté

Autorise le Maire à solliciter les demandes de subvention DETR, DSIL et CD

Vote : 8 voix pour

11 – PROJET EXTENSION DU RÉSEAU CHALEUR

Pascale MANFREDI explique le projet d'investissement de la Commune qui consiste à réaliser une extension du réseau de chaleur communal existant afin de pouvoir raccorder en chauffage la future crèche intercommunale.

Ce projet permettra à la Commune de continuer son effort dans la transition énergétique en proposant au futur bâtiment intercommunal un accès à son réseau de chaleur biomasse.

Un réseau de chaleur enterré de 100 m sera réalisé ainsi que la création d'une sous station de chauffage avec échangeur et régulation adaptée. Des travaux hydrauliques et électriques en chaufferie seront également nécessaires.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		Date d'actualisation : 13/01/2023
DÉPENSES	Nature (taux)	Montant HT
Travaux extension du réseau de chaleur, pour la future crèche		31 900,00 €
Frais d'ingénierie		3 360,00 €
Imprévus (10% étude+travaux)		3 526,00 €
Frais du mandataire SDE07		1 163,58 €
TOTAL DÉPENSES		39 949,58 €
RECETTES (*)	Nature (taux)	Montant HT
Aides publiques		
<u>DETR / DSIL</u>	40 %	15 979,83 €
Conseil Départemental / Contrat chaleur renouvelable	32 %	12 783,87 €
Sous-total Aides publiques		28 763,70 €
Part demandeur (20% minimum)		
Fonds propres	28,00 %	11 185,88 €
Sous-total Part demandeur		11 185,88 €
TOTAL RECETTES		39 949,58 €

Demande de subventions DETR DSI et Atout ruralité 07

- L'aide sollicitée par la Commune au titre de votre dispositif DETR DSIL de l'État est de 15 979,83 € soit un taux sollicité de 40% du projet.
- L'aide sollicitée par la Commune au titre de votre dispositif Atout ruralité 07 du Département est de 12 783 € soit un taux sollicité de 32 % du projet.

DÉLIBÉRATION :

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Approuve le budget et le plan de financement de l'opération

Sollicite auprès de l'État une subvention DETR DSIL de 15 979,83 € et auprès du Département une subvention Atout ruralité 07(pacte routier) de 12 783,00 €, conformément au plan de financement.

Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote : 8 voix pour

12 – FINANCE : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES INVESTISSEMENTS AVANT VOTE DU BUDGET

Didier MAZILLE explique que les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT autorise, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier, l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Aujourd'hui, le Conseil est appelé à délibérer pour autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement permettant l'achat du 4X4 voté au point 9.

Sur l'exercice 2022, le montant maximum des dépenses d'investissement autorisé s'élevaient à 126 793,20 €.

Au titre de l'article précité, le montant d'engagement autorisé s'élève à 31 698,20 € (126 793,20*25%).

Sur ce montant de 31 698,20 €, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à engager la somme de 17 000 € permettant l'achat du 4X4.

DÉLIBÉRATION :

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Approuve l'autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget au titre de l'article L 1612-1 du CGCT

Autorise le Maire à engager la somme de 17 000 € pour réaliser l'achat du 4X4 voté au point 9

Vote : 8 voix pour

13 – FINANCE : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CRÉDIT

Didier MAZILLE explique qu'à l'instar des autres années, le Conseil est appelé à délibérer sur l'ouverture d'une ligne de crédit. Pour rappel, cette ligne de crédit est votée chaque année et permet de couvrir les besoins en trésorerie entre les encaissements de subventions et les décaissements nécessaires (paies, emprunts, etc.)

La ligne de crédit, pour 2023 sera sollicitée auprès de la Banque Postale pour un montant de 60 000 € au taux de 1,27 % l'an. Ce taux n'est payable qu'en cas d'utilisation de la ligne de crédit.

DÉLIBÉRATION :

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Approuve l'ouverture d'une ligne de crédit auprès de la Banque Postale pour un montant de 60 000 € au taux de 1,27 %/an

Autorise le Maire a réalisé les démarches en vue de l'ouverture de cette ligne de crédit.

Vote : 8 voix pour

14 – CRÉATION D'UNE NOUVELLE VOIE COMMUNALE

Guillaume BONIN explique que la construction du nouveau garage de réparation automobile, à la ZA du Mazel, implique que cette voie soit nommée afin de pouvoir attribuer un numéro au garage à des fins administratives.

Après débat, il est proposé de nommer cette voie impasse du Vivarais

DÉLIBÉRATION :

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Approuve la création d'une voie communale qui dessert la ZA du Mazel qui sera intitulée « Impasse du Vivarais »

Autorise le Maire a réalisé les démarches en vue de cette création de voie communale.

Vote : 8 voix pour

Guillaume BONIN clôt le Conseil à 19 heures